

CONTRAT DE VOYAGE



L'ACHETEUR

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Mail :

L'ORGANISATEUR :

IMPACT FIGHT Groupement sportif affilié à la FFJDA, à la FFSBFDA, à la FFKMDA, à la FFL et à la CFJJB, COSEC La Martelle chemin de la Martelle 84140 MONTFAVET, SIRET 78926150000019 – Parution JO 26/03/1970 n° 3077.

E-mail : contact@impactfight.fr

Tél : 0672146844

LE VENDEUR :

IMPACT FIGHT, Groupement sportif affilié à la FFJDA, à la FFSBFDA, à la FFKMDA, à la FFL et à la CFJJB, COSEC La Martelle chemin de la Martelle 84140 MONTFAVET, SIRET 78926150000019 – Parution JO 26/03/1970 n° 3077.

E-mail : contact@impactfight.fr

Tél : 0672146844

PRESTATION :

Séjour sportif aux Iles Canaries. Stage de pratique de découverte et de perfectionnement des sports de combat (Jiu-jitsu, Boxe,...) et des sports de Glisse (Surf, Stand-up Paddle,...).

Lieu du séjour : Iles Canaries, Fuerteventura.

Prix du séjour : 750 €

Date du séjour : Du 19/05/2018 au 26/05/2018

La prestation comprend :

- le transport AR Avignon-Barcelone en bus
- le vol AR Barcelone-Fuerteventura
- l'hébergement simple 7 nuits
- les activités sportives (voir programme)
- les déplacements sur les activités

La prestation ne comprend pas :

- les repas communs
- les dépenses personnelles

Le vendeur et l'organisateur ne sauraient être tenu responsable d'une éventuelle modification de cette prestation imposée par des circonstances exceptionnelles (météorologie, perturbation des transports,...) ou un cas de force majeure.

IMPACT FIGHT

Groupement sportif affilié à la FFJDA, à la FFSBFDA et à la CFJJB
COSEC La Martelle chemin de la Martelle 84140 MONTFAVET
SIRET 78926150000019 – Parution JO 26/03/1970 n° 3077

CONDITIONS GENERALES :

- Avoir minimum 18 ans
- Disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant les déplacements internationaux
- Ne pas posséder de contre-indication à la pratique physique et sportive
- Savoir nager
- La réservation est obligatoire avant le 31 décembre 2017
- Le paiement est exigible avant le départ avec un paiement en 3 fois 250€. Le premier paiement s'effectue sur le site internet ici. Les deux suivants doivent être réglés auprès du club en chèque ou espèce.
- Une annulation après le 31 février 2018 engendrerait un non remboursement des sommes versées.
- Le club se réserve le droit d'annuler le séjour dans le cas où moins de 10 personnes auraient réservées. Dans ce cas précis, toutes les réservations reçues seraient remboursées.

JUSTIFICATIFS A FOURNIR AVANT LE DEPART :

L'acheteur devra avoir fourni à l'organisateur l'ensemble des documents suivant avant le départ prévu :

- Photocopie de la carte d'identité
- Photocopie de la carte vitale
- Photocopie de la licence sportive (CFJJB, FFKMDA, FFSBFDA, FFJDA ou FFL)
- Photocopie du contrat d'assurance responsabilité civile
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique physique et sportive pour l'année en cours
- Attestation manuscrite dans laquelle l'acheteur certifie avoir appris à nager.

Le vendeur et l'organisateur se réservent le droit de refuser la vente de la prestation et la participation au séjours si l'ensemble de ces conditions ne sont pas réunies.

Le non-respect des conditions de participation et de vente par l'acheteur engage son entière responsabilité, le vendeur et l'organisateur ne saurait en être tenu responsable.

CALENDRIER

1. Avant le 31/12/2017 : réservation (paiement online 250 €)
 2. 31/02/2018 - 23h59 : date limite annulation
 3. Avant le 19/05/2018 : règlement (deux versements de 250 € en chèque ou espèce)
- Samedi 19/05/2018 : départ en bus d'Avignon direction l'aéroport de Barcelone (matin). Vol Barcelone-Fuerteventura (après-midi). Arrivée à l'aéroport de Fuerteventura, départ en véhicule direction le Surf Camp de Corralejo et installation au Surf Camp (soir). Soirée libre (soir)
 - Dimanche 20/05/2018-Vendredi 25/05/2018 : Impact Fight Camp (voir programme)
 - Samedi 26/05/2018 : départ du Surf Camp de Corralejo direction l'aéroport de Fuerteventura (matin). Vol Fuerteventura-Barcelone. Retour en bus direction Avignon.

L'organisateur tiendra l'acheteur informé d'un lieu de rendez-vous et de l'heure exacte du départ quinze jours avant celui-ci.

Le vendeur et l'organisateur ne sauraient être tenu responsable d'une éventuelle modification du calendrier en raison de circonstances exceptionnelles (météorologie, perturbation des transports,...) ou en cas de force majeure.

Date – Signature – Mention lu et approuvé

IMPACT FIGHT

Groupement sportif affilié à la FFJDA, à la FFSBFDA et à la CFJJB
COSEC La Martelle chemin de la Martelle 84140 MONTFAVET
SIRET 7892615000019 – Parution JO 26/03/1970 n° 3077